

MB.G./

Résidence du Ruanda.-
Territoire de Kibungu.-

Kibungu, le 10 juillet 1958.-

~~OBJET:~~

P.V.n° 213/LD.-
Affaire :Mudaheranwa.

~~RE~~
N° 2.327 / just.1/02/L.D.-



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
Danse à Kigali.

Monsieur le Substitut,

Suite à votre R.I.n° 4.202/R.M.P.13.136/D du
3 mai dernier et votre rappel du 10 juin 1958, j'ai
l'honneur de vous faire tenir mon procès-verbal
213/LD.

Cette affaire a traîné vu que je ne gardais
pas copie du pre mier P.V., et que je l'ai eu difficile
pour trouver les comparants.

L'Officier de Police judiciaire,

L.DE ZUTTER.-

*Résidence du Ruanda.-
Territoire de Kibungu.-

Transmis à Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi Danse à Kigali.

P.V.n° 213/LD.-

Kibungu, le 10/7/1958.-
L'Officier de Police judiciaire,
L.DE ZUTTER.-

PRO JUSTITIA.

L'an mil neuf cent cinquante huit le 7 ème jour du mois de juillet, vers 15 heures. Devant nous De Zutter.Luc,R.H. Officier de Police judiciaire, à compétence générale, à Kibungu, comparait le nommé Bujege, préqualifié (identité: réf.P.V.199 et 202/LD) qui répond comme suit à nos questions.

Q-Veuillez me dire dans quelles conditions exactement que vous avez re trouvé votre vélo et le voleur?

R-Mon vélo a été volé dimanche le 20 avril pendant la grande messe. Ayant constaté le vol j'ai cherché partout mais sans résultat. Rentré chez moi j'ai raconté à mes copains qui connaissent bien mon vélo, que quelqu'un l'a volé. Quelques jours après, les copains (2) se sont promenés vers la Kibaya (n° 3) chez le s/chef Mparirwa où ils ont trouvé tout à fait par hasard mon vélo. Ils ont trouvé le vélo contre le mur de l'habitation et il paraît que le concubin de la mère de l'enfant faisait des difficultés pour ce motif. Ensuite mes copains, le concubin et l'enfant sont allés chez le s/chef qui a dit d'aller au Territoire. Au lieu de venir au Territoire, ils sont venus (les copains, le concubin, l'enfant et le vélo) chez moi, ils ont passé nuit chez moi et le lendemain nous sommes venus au Territoire.

Q-Quel jours ont-ils trouvé, vos copains, le voleur et le vélo?

R-Je crois le jeudi de la semaine suivante.

Q-Votre vélo a été restitué dans le même état que celui qui existait avant le vol?

R-Non.

Q-Qu'est-ce qu'il manquait?

R-Le voleur a enlevé le garde boue de devant, la pédale gauche, une capsule de la roue (axe) était cassée.

Q-Quand est-ce que vous avez acheté votre vélo?

R-Il y a quatre ans.

Q-Où se trouve votre vélo?

R-Chez moi en dehors d'état de rouler.

Q-Savez-vous où les pièces manquantes se trouvent?

Q-Fort probablement chez le voleur.

Q-Quel était l'état de votre vélo avant le vol?

R-En bon état, seulement le frein était détraqué, un jour j'ai perdu une tige.

Q-Vous voulez apporter votre vélo et trouver un mécanicien pour expertiser?

R-D'accord.

Le Comparant
(sé)

Recomparait ensuite, le huitième jour du mois de juillet le nommé Bujege, préqualifié, qui apporte son vélo à expertiser et nous, en présence d'un mécanicien-vélo, nommé Bubyina, procérons à la constatation des avaries lors du vol.

Q-à Bujege: Je crois que vous avez retrouvé la pédale manquante de votre vélo.

R-Oui, je l'ai trouvé chez moi, Mudaheranwa et ses parents l'ont rapporté autre jour quand ils sont venus chez moi.

Q-Pourtant vous ne l'avez pas déclaré.

R-Je crois bien que je l'ai dit.

Q-Donc comme je vois ce n'est que le garde boue de devant qui manque et l'axe de la roue arrière qui est détraqué.

R-C'est juste, mais j'ai l'impression que la pédale doit être remplacée par une nouvelle.

Q-Mais il me semble que la pédale enlevée était déjà fort usée.

R-Oui, mais vu qu'elle tenait, était encore suffisamment en bon état.

Le Comparant.

(sé)

Comparait ensuite le nommé Rubyina fils de Rwesa (+) et de Gashikazi (ev) mécanicien -vélo résidant à Kibungu, qui répond comme suit à nos questions:

Q-Voilà le vélo de Bujege, vous trouvez bien expertiser les réparations à faire, c'est à dire remplacer un garde boue, une pédale à remettre et voir ce qu'il manque dans l'axe de la roue derrière?

R-D'accord, 1°-une nouvelle garde boue, voleur : 80 frs.

2°-la pédale doit être renouvelée vu que la pièce qui maintient les billes est disparue. voleur: pédale à 50 frs.

10 billes 20 frs.

70 frs.

3°-l'axe de la roue de derrière doit être remplacée, une petite pièce manque et ne se rend pas en détail, donc il faut remplacer l'axe et il faut encore quelques billes (10). voleur $40 + 20 = 60$ frs.

Q-Combien de main-d'œuvre pour faire les réparations?

R-Deux heures à 15 francs = 30 frs. Total donc, 240 frs.

Le Comparant.

(sé)

Recomparaît ensuite le neuvième jour du mois de juillet le nommé Mudaheranwa préqualifié qui répond comme suit à nos questions:

Q-Est-ce que les copains de Bujege sont arrivés chez vous et quel jour?

R-Oui, je crois c'était le mercredi ou jeudi.

Q-Est-ce que Bujege est venu chez vous à la maison?

R-Non.

Q-Qui vous a conduit chez le s/chef?

R-Le mari de ma mère et le copain de Bujege.

Q-Quel jour?

R-Le mercredi ou jeudi.

Q-Est-ce que vous avez trouvé chez le s/chef les bakuru b'inama, Bishokana et Hanga?

R-Non.

Q-Vous avez enlevé le garde boue?

R-Oui, elle tenait pas bien.

Q-Où est la garde boue ?

R-A la maison.

Q-Vous avez enlevé également la pédale?

R-Non, elle est tombée, d'ailleurs je l'ai remis au propriétaire.

Q-Est-ce que vous avez tripoté à la roue de derrière?

R-Non.

Q-Vous n'avez pas démonté l'axe de la roue arrière?

R-Non.

Q-Pourtant vous l'avez abimé?

R-Peut-être en roulant.

Le Comparant.

(sé)

Comparait ensuite le nommé Bishokana fils de Rubanzabigwi (+) de Kandinga (+) mukuru w'inama, résidant à la Kibaya, s/cheferie Mparirwa, qui serment prêté répond comme suit à nos questions:

Q-Dans quelles circonstances avez vous su que Mudaheranwa a volé un vélo?

R-Quelques jours après le vol j'ai vu venir le nommé Banyangiriki, le mari de la mère du voleur qui m'a raconté ce qui s'est passé. J'ai questionné l'enfant pour savoir à qui appartenait le vélo, mais l'enfant me mentait chaque fois en disant qu'il a reçu le vélo d'un habitant de Rukira. J'ai conseillé Banyangiriki de rentrer chez lui et de bien garder le vélo en attendant le retour du s/chef qui était parti à Kigali.

Q-Quand est -ce que Banyangiriki est venu chez vous?

R-Je ne me rappelle pas exactement, mais je crois que c'était le mercredi.

Q-Quel est la réputation des parents du voleur?

R-Ce qui concerne Banyangiriki, c'est un homme originaire de Kibaya, sa première femme est morte et depuis une quinzaine de mois il vit avec la mère de Mudaheranwa qui était devenue également veuve. C'est un type bien et sur la conduite de la femme, Nyirabahire, mère du voleur il n'y a également rien à dire.

Le Comparant.
(sé)

Comparait ensuite le nommé Hanga fils de Mpwebwe (+) et de Nyiramwite (+) originaire de la Kibaya, y résidant, mukuru w'inama, serment prêté qui répond comme suit à nos questions:

Q-Bans quelles circonstances avez vous su que Mudaheranwa a volé un vélo?

R-Quelques jours après le vol j'ai vu venir le nommé Banyangiriki, tuteur du Voleur, au conseil de la colline, je crois que c'était le jeudi. Il nous a raconté ce qui s'est passé. Alors nous lui avons dit de garder le vélo jusqu'au retour du s/chef.

Q-Est-ce que Bishokana était présent au conseil?

R-Non.

Q-Quand vous avez interpellé l'enfant que vous a-t-il répondu?

R-Il ne voulait rien dire.

Q-Est-ce que Banyangiriki prétendait que Mudaheranwa avait volé le vélo?

R-Oui.

Q-Quelle est la réputation de la part des parents?

R-Pour Banyangiriki, je le connais bien, c'est un homme honnête, donc rien de mal, tandis que la femme il n'y a pas longtemps qu'elle vit sur la colline. Je la connais depuis 1 1/2 an et depuis lors je n'ai jamais appris quelques chose de mal.

Q-Quand est-ce que le s/chef est revenu de Kigali?

R-Quelques jours après le conseil, je ne me rappelle plus la date.

Le Comparant.
(sé)

Comparait ensuite la nommée Nyorabahire, fille de Bukuba (+) et de Mukuyangondo (+) originaire de la colline Matongo, résidant à la colline Kibaya, s/chafferie Sakara II, chefferie Gihunya, Territoire de Kibungu, race muhutu des abazigaba, état-civil, remarié à Banyangiriki, mère de deux enfants qui répond comme suit à nos questions.

Q-Pourquoi est-ce que Banyangiriki n'a pas répondu à ma convocation?

R-Il n'est pas père de Mudaheranwa, d'ailleurs je crois qu'il ne fut pas envoyé par le s/chef.

Q-Quand votre fils a volé le vélo est -il rentré chez lui?

R-Oui.

Q-Est-ce que vous avez vu le vélo?

R-Oui, seulement quelques jours après, l'enfant avait caché le vélo en brousse. Quand l'enfant a apporté le vélo chez nous je lui ai demandé de qui il avait reçu le vélo. Mon enfant m'a dit de l'avoir d'un type de Rukira, et que le propriétaire viendra le chercher. J'en ai parlé à mon mari lequel est allé encore le même jour chez les gens de la colline et bakuru b'inama. Mon enfant est revenu la nuit avec mon mari. Je crois que deux jours après, au retour du s/chef mon mari et l'enfant sont retournés chez le s/chef lequel les envoyé à Kazo à fin de restituer le vélo volé à son propriétaire.

Q-Les jours que le vélo a été chez vous, est-ce que votre enfant a travaillé sur le vélo?

R-Je n'ai rien vu.

La Comparante

(sé)

Je juge que le présent procès-verbal est sincère

L'Officier de Police judiciaire,

L^E.DE ZUTTER.-



P.V.n° 213/LD.-

Kibungu, le 10/7/1958.-

L'Officier de Police judiciaire,
L.D. DE ZUTTER.-

PRO JUSTITIA.

L'an mil neuf cent cinquante huit le 7 ème jour du mois de juillet, vers 15 heures. Devant nous De Zutter. Luc, R.H. Officier de Police judiciaire, à compétence générale, à Kibungu, comparait le nommé Bujege, préqualifié (identité: réf.P.V.199 et 202/LD) qui répond comme suit à nos questions.

Q-Veuillez me dire dans quelles conditions exactement que vous avez re trouvé votre vélo et le voleur?

R-Mon vélo a été volé dimanche le 20 avril pendant la grande messe. Ayant constaté le vol j'ai cherché partout mais sans résultat.

Rentré chez moi j'ai raconté à mes copains qui connaissent bien mon vélo, que quelqu'un l'a volé. Quelques jours après, les copains (2) se sont promenés vers la Kibaya (n° 3) chez le s/chef Mparirwa où ils ont trouvé tout à fait par hasard mon vélo. Ils ont trouvé le vélo contre le mur de l'habitation et il paraît que le concubin de la mère de l'enfant faisait des difficultés pour ce motif. Ensuite mes copains, le concubin et l'enfant sont allés chez le s/chef qui a dit d'aller au Territoire. Au lieu de venir au Territoire, ils sont venus (les copains, le concubin, l'enfant et le vélo) chez moi, ils ont passé la nuit chez moi et le lendemain nous sommes venus au Territoire.

Q-Quel jours ont-ils trouvé, vos copains, le voleur et le vélo?

R-Je crois le jeudi de la semaine suivante.

Q-Votre vélo a été restitué dans le même état que celui qui existait avant le vol?

R-Non.

Q-Qu'est-ce qu'il manquait?

R-Le voleur a enlevé le garde boue de devant, la pédale gauche, une capsule de la roue (axe) était cassée.

Q-Quand est-ce que vous avez acheté votre vélo?

R-Il y a quatre ans.

Q-Où se trouve votre vélo?

R-Chez moi en état de rouler.

Q-Savez-vous où les pièces manquantes se trouvent?

R-Fort probablement chez le voleur.

Q-Quel était l'état de votre vélo avant le vol?

R-En bon état, seulement le frein était détroqué, un jour j'ai perdu une tige.

Q-Vous voulez apporter votre vélo et trouver un mécanicien pour expertiser?

R-D'accord.

Le Comparant
(sé)

Recomparait ensuite, le huitième jour du mois de juillet le nommé Bujege, préqualifié, qui apporte son vélo à expertiser et nous, en présence d'un mécanicien-vélo, nommé Bubyina, procérons à la constatation des avaries lors du vol.

Q-à Bujege: Je crois que vous avez retrouvé la pédale manquante de votre vélo.

R-Oui, je l'ai trouvé chez moi, Mudaheranwa et ses parents l'ont rapporté autre jour quand ils sont venus chez moi.

Q-Pourtant vous ne l'avez pas déclaré.

R-Je crois bien que je l'ai dit.

Q-Donc comme je vois ce n'est que le garde boue de devant qui manque et l'axe de la roue arrière qui est détraqué.

R-C'est juste, mais j'ai l'impression que la pédale doit être remplacée par une nouvelle.

Q-Mais il me semble que la pédale enlevée était déjà fort usée.

R-Oui, mais vu qu'elle tenait, était encore suffisamment en bon état.

Le Comparant.

(sé)

Comparait ensuite le nommé Rubyina fils de Rwesa (+) et de Gashikazi (ev) mécanicien -vélo résidant à Kibungu, qui répond comme suit à nos questions:

Q-Voilà le vélo de Bujege, vous trouvez bien expertiser les réparations à faire, c'est à dire remplacer un garde boue, une pédale à remettre et voir ce qu'il manque dans l'axe de la roue derrière?

R-D'accord, 1°-une nouvelle garde boue, voleur : 80 frs.

2°-la pédale doit être renouvelée vu que la pièce qui maintient les billes est disparue. voleur: pédale à 50 frs.
10 billes 20 frs.

70 frs.

3°-l'axe de la roue de derrière doit être remplacée, une petite pièce manque et ne se vend pas en détail, donc il faut remplacer l'axe et il faut encore quelques billes (10). voleur 40 + 20 = 60 frs.

Q-Combien de main-d'œuvre pour faire les réparations?

R-Deux heures à 15 francs = 30 frs. Total donc, 240 frs.

Le Comparant.

(sé)

Recomparait ensuite le neuvième jour du mois de juillet le nommé Mudaheranwa préqualifié qui répond comme suit à nos questions:

Q-Est-ce que les copains de Bujege sont arrivés chez vous et quel jour?

R-Oui, je crois c'était le mercredi ou jeudi.

Q-Est-ce que Bujege est venu chez vous à la maison?

R-Non.

Q-Qui vous a conduit chez le s/chef?

R-Le mari de ma mère et le copain de Bujege.

Q-Quel jour?

R-Le mercredi ou jeudi.

Q-Est-ce que vous avez trouvé chez le s/chef les bakuru b'inama, Bishokana et Hanga?

R-Non.

Q-Vous avez enlevé le garde boue?

R-Oui, elle tenait pas bien.

Q-Où est la garde boue ?

R-A la maison.

Q-Vous avez enlevé également la pédale?

R-Non, elle est tombée, d'ailleurs je l'ai remis au propriétaire.

Q-Est-ce que vous avez tripoté à la roue de derrière?

R-Non.

Q-Vous n'avez pas démonté l'axe de la roue arrière?

R-Non.

Q-Pourtant vous l'avez abîmé?

R-Peut-être en roulant.

Le Comparant.

(sé)

Comparait ensuite le nommé Bishokana fils de Rubanzabigwi (+) de Kandinga (+) mukuru w'inama, résidant à la Kibaya, s/cheferie Mparirwa, qui serment prêté répond comme suit à nos questions:
Q-Dans quelles circonstances avez vous su que Mudaheranwa a volé un vélo?

R-Quelques jours après le vol j'ai vu venir le nommé Banyangiriki, le mari de la mère du voleur qui m'a raconté ce qui s'est passé. J'ai questionné l'enfant pour savoir à qui appartenait le vélo, mais l'enfant me mentait chaque fois en disant qu'il a reçu le vélo d'un habitant de Rukira. J'ai conseillé Banyangiriki de rentrer chez lui et de bien garder le vélo en attendant le retour du s/chef qui était parti à Kigali.

Q-Quand est -ce que Banyangiriki est venu chez vous?

R-Je ne me rappelle pas exactement, mais je crois que c'était le mercredi.

Q-Quel est la réputation des parents du voleur?

R-Ce qui concerne Banyangiriki, c'est un homme originaire de Kibaya, sa première femme est morte et depuis une quinzaine de mois il vit avec la mère de Mudaheranwa qui était devenue également veuve. C'est un type bien et sur la conduite de la femme, Nyirabahire, mère du voleur il n'y a également rien à dire.

Le Comparant.
(sé)

Comparait ensuite le nommé Hanga fils de Mpwebwe (+) et de Nyiramwite (+) originaire de la Kibaya, y résidant, mukuru w'inama, serment prêté qui répond comme suit à nos questions.

Q-Dans quelles circonstances avez vous su que Mudaheranwa a volé un vélo?

R-Quelques jours après le vol j'ai vu venir le nommé Banyangiriki, tuteur du Voleur, au conseil de la colline, je crois que c'était le jeudi. Il nous a raconté ce qui s'est passé. Alors nous lui avons dit de garder le vélo jusqu'au retour du s/chef.

Q-Est-ce que Bishokana était présent au conseil?

R-Oui.

Q-Quand vous avez interpellé l'enfant que vous a-t-il répondu?

R-Il ne voulait rien dire.

Q-Est-ce que Banyangiriki prétendait que Mudaheranwa avait volé le vélo?

R-Oui.

Q-Quelle est la réputation de la part des parents?

R-Pour Banyangiriki, je le connais bien, c'est un homme honnête, donc rien de mal, tandis que la femme il n'y a pas longtemps qu'elle vit sur la colline. Je la connais depuis 1 1/2 an et depuis lors je n'ai jamais appris quelques chose de mal.

Q-Quand est-ce que le s/chef est revenu de Kigali?

R-Quelques jours après le conseil, je ne me rappelle plus la date.

Le Comparant.
(sé)

Comparait ensuite la nommée Nyorabahire, fille de Bukuba (+) et de Mukuyangondo (+) originaire de la colline Matongo, résidant à la colline Kibaya, s/cheferie Sakara II, cheférie Gihunya, Territoire de Kibungu, race muhutu des abazigaba, état-civil, remarié à Banyangiriki, mère de deux enfants qui répond comme suit à nos questions.

Q-Pourquoi est-ce que Banyangiriki n'a pas répondu à ma convocation?

R-Il n'est pas père de Mudaheranwa, d'ailleurs je crois qu'il ne fut pas envoyé par le s/chef.

Q-Quand votre fils a volé le vélo est -il rentré chez lui?

R-Oui.

Q-Est-ce que vous avez vu le vélo?

R-Oui, seulement quelques jours après, l'enfant avait caché le vélo en brousse. Quand l'enfant a apporté le vélo chez nous je lui ai demandé de qui il avait reçu le vélo. Mon enfant m'a dit de l'avoir d'un type de Rukira, et que le propriétaire viendra le chercher. J'en ai parlé à mon mari lequel est allé encore le même jour chez les gens de la colline et bakuru b'inama. Mon enfant est revenu la nuit avec mon mari. Je crois que deux jours après, au retour du s/chef mon mari et l'enfant sont retournés chez le s/chef lequel les envoyé à Kazo à fin de restituer le vélo volé à son propriétaire.

Q-Les jours que le vélo a été chez vous, est-ce que votre enfant a travaillé sur le vélo?

R-Je n'ai rien vu.

La Comparante

(sé)

Je juge que le présent procès-verbal est sincère

L'Officier de Police judiciaire,

LÉON DE ZUTTER.-

F.F.

PARQUET DE Kigali

Kigali le 10 juin 1958.-

N° 5.148 /RMP 13.136/D

Aff. Mudaheranwa.

URGENT

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

69 Just. 102 DC
24 8 1958.

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma ~~lettre~~ R.I. n° 4202/RMP 13.136/D
du 3 mai 58, et vous prie de bien vouloir y réserver
une suite rapide, avec justification de votre retard.

Le Substitut du Procureur du Roi,

A. DANSE,

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

a KIBUNGU

Kibaya 9-7-58

L'Uva Brava Commission de Police
De Luther L.

Muriso?

L'isubiga eya barua jawé uab-
uye ejo. 8-7-58 mbaaga ntarifahura
limezi ruwo utanilip gina liba mudi
si chefferie jauye -

Abakuru li Inama-Bishorana. Haung
udabazi na ba kibaya udabukobirene
ji Lombi -

Ukobereje muriso
muambigijo ku MUDAHERANNWA ZACHARIA
wa kibaya -

Ambaragejiso

Chef d'Etat MPAKIRWA
Almeida

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE YA KIBUNGU
CHEFFERIE YA GIHUNYA

Kazo le 17 juin 1958.-

Monsieur L'Officier de Police Judiciaire.

Ndabaramutsa.

Nkulikije barua yawe ya tarki ya 11 juin 1958 imbaza aba bantu
BUJEGE (urega)
BISHOKANA
HANGA
NTAWIYAHURA (uregwa)

Ndakumenyesha ko nabaririje muliyi S/Chefferie ya Kazo
ngasanga batahatuye.

Nijyzwe Chef: GACINYA Faustin.

P.O. Secrétaire Cheff. GOMBANIRO I.



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu

le 11 juin 1958
de

(¹) N°

Réf. n° :

Annexe : K'Umutware x'musomu w'intara
Bijlage : G A C I N Y A , F.

Objet
Voorwerp :

Kuko Kazo nta sous-chef ifite, ngusabye
kunyoherereza aba bantu baho:

BUJEGE (urega)

BISHOKANA (n'abakuru b'inama)

HANGA (n'abakuru b'inama)

NTAWIYAHURA (uregwa) hamwe n'ababyeyi be.

Mbe nyine abo babyeyi be n'abantu bashimwa
n'bo baturanye.

L'Officier de Police Judiciaire
L. DE ZUTTER



(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

EDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE YA KIBUNGU
CHEFFERIE YA GHUNYA

Kazo le 4 Juillet 1958.-

N° 29/G.-

Monsieur L'Officier de Police Judiciaire.

KIBUNGU.

Ndabaramutsa.

Nkulikije barua yawe ya tarki 11 juin 1958, nkoherereje umuntu mumbaza witwa Bujeje uwitwa Mudaheranwa ali Kibaya ho kwa S/Chef Biyenzi namubwiye yuko amukohererera, atamubona nabwo aka basubiza.

Mbasezeyeho.

Nijyewe Chef: GACINYA Faustin.

P.O. Secrétaire Cheff. GOMBANIRO I.

